

11 juin 2015 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur l'action de la France en faveur du droit du travail, à Genève le 11 juin 2015.

Madame la Présidente,
Messieurs les vice-Présidents,
Monsieur le Directeur général, cher Guy RYDER,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Je vous remercie d'abord, Monsieur le Directeur général, pour votre invitation à cette Conférence dans ce Palais des Nations si symbolique de ce qu'est l'esprit des Nations Unies, l'esprit aussi de la liberté.

Je tenais à répondre à cette invitation comme l'avait fait chacun de mes prédécesseurs, depuis le Président François MITTERRAND jusqu'à aujourd'hui. Je suis heureux à mon tour de renouer avec cette tradition et je veux une fois encore réaffirmer l'attachement de la France à l'Organisation Internationale du Travail.

Je m'exprime aussi dans un contexte qui est celui de la préparation de la Conférence sur le climat puisque mon pays a la responsabilité d'accueillir ce grand rendez-vous du monde avec lui-même. Au regard des conséquences que pourrait avoir un accord ou un échec à cette conférence, il est d'autant plus important que je puisse mettre en évidence ce que peut être la participation de l'Organisation Internationale du Travail à cette grande échéance.

Je vous le confiais, il y a entre l'Organisation Internationale et la France un lien particulier rappelé chaque fois qu'il est nécessaire. Albert THOMAS fut le premier Directeur général du Bureau International du Travail et Léon JOUHAUX a représenté longtemps les représentants des travailleurs au sein de l'Organisation Internationale du Travail.

Au-delà de l'Histoire, la France est fière d'être l'un des pays qui a ratifié le plus grand nombre de conventions de l'OIT 125 au total. Elle procédera d'ici la fin de cette année à la ratification de la convention n° 29 de 2014 sur le travail forcé puis celle sur le travail agricole. Il ne servirait à rien que votre organisation, les gouvernements, les partenaires sociaux, s'engagent à travers des conventions et qu'ensuite, les États tardent à les ratifier, mettant alors en cause l'effectivité de leur parole.

La France, depuis près d'un siècle, comprend les valeurs et les principes de votre organisation. Faire avancer le progrès social, mieux protéger les travailleurs, affirmer la dignité du travail, le travail qui émancipe, le travail qui libère, le travail qui élève et non celui qui oppresse et qui asservit ou qui exploite. L'Organisation Internationale du Travail est celle, parmi toutes les organisations, qui a fait avancer le progrès social à travers un principe, une méthode et qui vaut au plan international comme au plan national : c'est le tripartisme, cette capacité à pouvoir faire travailler ensemble les syndicats de salariés, les organisations d'employeurs et les gouvernements.

C'est grâce à ce système qu'il y a eu 189 conventions, 203 recommandations et que la liberté syndicale, la négociation collective, le dialogue social, la santé au travail, la protection sociale, les conditions d'emploi ont pu notamment avancer. En même temps, avec la même franchise, regardons la réalité. Le chômage frappe trop de travailleurs. Les chiffres qui sont avancés 200 millions de personnes dans le monde indiquent mal la réalité car trop d'actifs sont découragés

millions de personnes dans le monde inquiètent mais la réalité car trop d'actifs sont découragés, entravés, dans l'accès à leurs droits et dans l'accès à l'emploi. Aucune région, aucun pays n'est à l'abri de ce fléau. Si, depuis trois ans, les gouvernements que j'ai formés ont mis autant d'acharnement à lutter contre le chômage, à mettre en place des instruments pour créer de l'emploi, nous devons aussi poursuivre inlassablement cette tâche car le chômage a progressé en France depuis 10 ans.

Il y a aussi ce constat et il est sévère quand tant d'individus sont frappés par le dénuement, la pauvreté, privés de toute protection sociale. Quand plus de 2 millions de personnes meurent chaque année à cause du travail, que 170 millions d'enfants sont contre toutes les règles exploités au travail. Voilà l'immense tâche qui est devant nous encore aujourd'hui, être capables de rendre effectives les normes internationales et, en même temps, continuer à promouvoir l'emploi et la dignité.

Ce qui est en cause, c'est la question du progrès. Cette question, elle est posée partout dans le monde. Est-ce que l'évolution des techniques, est-ce que le développement des économies, est-ce que les mutations des entreprises, est-ce que le développement des échanges, est-ce que tout cela permet le progrès ? Est-ce que ce progrès est au bénéfice de tous ?

Le monde change : parce que les économies, les entreprises, les salariés sont chaque jour mis en compétition et parce que des mutations de grande ampleur sont à l'œuvre, oui, nous devons collectivement rendre le progrès accessible à tous.

Nous ne devons pas simplement regarder le passé comme s'il était un âge d'or. Il ne l'était pas. Qui peut dire ici, dans cette salle, que c'était mieux avant ? Dans les pays développés, dans les pays émergents comme dans les pays en développement. Le progrès, il est toujours possible et il dépend de nous, gouvernements, États et de nous et de vous, partenaires sociaux, que nous soyons à la hauteur des défis qui nous sont aujourd'hui présentés.

Il y a la mutation technologique avec ce qu'elle peut apporter de meilleur et parfois de pire. Avec la transition énergétique, si nous nous engageons résolument dans cette direction, si nous sommes capables aussi de changer nos modèles de développement, si nous ouvrons nos marchés et, en même temps, imposons de nouvelles règles et de nouvelles normes. Si nous sommes capables de mettre plus de concurrence entre les entreprises mais plus de droits pour les salariés. Cette mondialisation des enjeux, elle est là, devant nous, et aucun pays, quel que soit son système économique et social, ne pourra être à l'abri. Aucun pays, même s'il y a des forces qui proclament qu'il est concevable de s'enfermer, de se barricader, de se protéger du monde, ne pourra échapper à ce qu'est l'ouverture, la liberté et la réalité des échanges.

Ce mouvement, il est inexorable. Il peut être bénéfique si nous sommes capables de promouvoir un certain nombre de valeurs, de définir un certain nombre de règles et de lutter contre les inégalités. En revanche, si nous laissons faire ce monde-là, alors, peu à peu, sans qu'il y ait nécessairement des avancées pour les populations des pays émergents, il y aura des reculs de droits partout. Nous devons donc faire en sorte que ce progrès puisse être partagé.

Cette question, elle est également posée en Europe. La crise a engendré des politiques d'austérité douloureuses. Des acquis sociaux ont été entamés. Des marchés du travail ont été réformés et la croissance qui revient ne fait pas disparaître les interrogations sur l'avenir même du travail. C'est ce sur quoi, Monsieur le Directeur général, vous nous invitez à réfléchir. C'est là que votre organisation retrouve sa légitimité et sa force : à la fois parce qu'elle est le produit d'une histoire, fondée sur la justice sociale et le travail qui doit être respecté, mais parce que vous êtes la seule organisation à pouvoir, à l'échelle du monde, anticiper les évolutions, les maîtriser et définir des règles pour que le progrès économique puisse engendrer un progrès social.

Je salue à cet égard l'agenda pour le travail décent que vous portez au nom de l'OIT. La première priorité que vous avez fixée dans cet agenda, c'est de créer les emplois partout, de fournir de l'activité permettant à tout travailleur de recevoir une rémunération décente pour le labeur qui est le sien. Faut-il encore que ces emplois soient durables, que ces emplois puissent être considérés comme source de droits. C'est la raison pour laquelle nous devons, non seulement promouvoir la croissance, la chercher, la stimuler et cela vaut notamment en Europe par des politiques

d'investissement, mais également mettre en œuvre des politiques de formation, de qualification pour élever le niveau de l'emploi.

Je veux également insister sur les garanties qui doivent être données pour les travailleurs pauvres qui doivent être représentés et défendus partout, dans les pays émergents, dans les pays en développement, mais aussi dans les pays développés. À l'heure actuelle, plus de 20 millions de personnes sont encore victimes de travail forcé. Un salarié sur deux dans le monde relève de l'économie informelle. Quelle est la conclusion que nous devons en tirer ? C'est que l'universalité des droits doit être notre ambition et que l'extension de la protection sociale, qui je le rappelle ne concerne que 3 travailleurs sur 10 dans le monde, doit être une priorité.

La contribution de votre organisation est essentielle pour donner une dimension sociale à la globalisation et pour défendre cette idée à laquelle la France croit parce que c'est sa valeur première : c'est que la compétitivité nécessaire, indispensable pour tenir notre place dans le monde, pour défendre nos produits, pour promouvoir la qualité du travail ne peut pas se faire au détriment des garanties et qu'un certain nombre de règles sociales, de dialogues sociaux, peuvent la renforcer.

Je siège comme représentant de la France dans de nombreuses instances internationales et je constate, lors des Sommets du G7, du G20, lors des grands rendez-vous de négociation, combien l'apport de l'OIT, de votre Directeur général, est essentiel. Les États, les gouvernements ont besoin d'informations, d'anticipation, d'interpellation. Si l'Organisation Internationale n'est plus là, qui le sera pour prévoir les mutations et leurs conséquences, les qualifications qu'il faut élever, les besoins de main-d'œuvre dans un certain nombre de régions, les possibilités d'élévation du niveau de la qualité des productions ? Qui sera là pour également évoquer les besoins des populations ? Il ne s'agit pas simplement de faire des constats. Il s'agit aussi d'obliger les grandes organisations, les grands pays et, d'une manière générale, les instances qui ont à décider à faire des choix, non pas simplement dans l'urgence, mais en prévision de ce qui va se produire dans le monde tout entier.

Je félicite donc le Directeur général pour la qualité de ses interventions dans les grands Sommets et je demande que l'Organisation Internationale du Travail soit davantage associée à la préparation de toutes les conférences. Il y en a plusieurs qui se dessinent, dont la conférence sur l'agenda post 2015 qu'on appelle l'agenda du développement, qu'a lancée le secrétaire général de l'ONU, Ban KI-MOON et dont le point d'orgue va être l'Assemblée générale des Nations unies. Il faut que les questions de développement soient regardées aussi par rapport à l'élévation des normes sociales. Je demande également que l'Organisation Internationale du Travail soit davantage impliquée dans les négociations commerciales qui ont des conséquences sur l'emploi, non pas pour décourager ces discussions mais pour justement évaluer leurs conséquences. Je souhaite que l'Organisation Internationale du Travail et c'est le sens aussi de ma présence soit pleinement impliquée dans la préparation de la Conférence sur le climat.

Je viens de signer le ministre du Travail l'a fait en mon nom le nouveau partenariat conclu entre l'Organisation Internationale du travail et la France pour la période 2015-2019. Nous avons porté notre coopération sur la responsabilité sociale des entreprises, sur le développement de la protection sociale et sur la promotion du travail décent. Pour la France, ce ne sont pas des formules, ce sont des obligations. Dans les actions que nous allons mener ensemble, nous ferons en sorte notamment pour le continent ami qu'est l'Afrique pour la France de pouvoir agir pour élever encore les niveaux de formation et de qualification.

Pour ce qui concerne la politique qui est engagée depuis trois ans en France, malgré le contexte d'une crise qui s'est prolongée trop longtemps puisqu'elle a éclaté en 2008, dans le contexte aussi d'une compétition accrue sur le marché et avec la nécessité de lutter contre le chômage, la France a tenu bon sur les droits fondamentaux. Qu'il s'agisse du contrat de travail, des règles de représentation des salariés, des couvertures sociales. Oui, il faut des évolutions ! Oui, il faut des changements ! Oui, il faut des réformes ! J'ai considéré que sur ces questions-là, sur ces principes-là le contrat de travail, les règles de couverture des risques notamment pour la maladie, pour la retraite, la représentation des salariés, il y avait là un socle de droits qui devait être

préservé. Cela n'empêchait pas de faire des négociations ou de prendre des dispositions législatives chaque fois que nous pensions qu'en respectant ces principes, nous pouvions donner plus de souplesse, plus de capacité d'intervention et plus de possibilité d'investissement du côté des entreprises.

Je vais en donner quelques illustrations. La sécurisation de l'emploi qui était portée de manière différente par les organisations syndicales de mon pays. Elle a été pour nous une priorité. Faire en sorte que lorsqu'une entreprise rencontre des difficultés, cela ne se traduise pas mécaniquement, automatiquement par des pertes d'emplois, que toutes les autres solutions soient recherchées.

De la même manière, le régime des retraites doit forcément évoluer compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie. J'ai voulu que puisse être introduite et c'était là encore une proposition portée par les organisations syndicales et comprise d'ailleurs par les représentants des employeurs - la prise en compte de la pénibilité. Après, sur les modalités, nous faisons en sorte que ce soit le plus simple possible : que des salariés qui ont fait des travaux particulièrement rudes puissent partir plus tôt à la retraite, alors même que nous devons allonger les durées de cotisation, pour nous, c'était là aussi la possibilité de montrer que même dans ces périodes difficiles, des avancées étaient possibles.

Nous avons même créé, sur un autre domaine, un nouveau droit pour les salariés en France : le compte individuel de formation, pour que chaque salarié puisse avoir la possibilité de se qualifier, de se former tout au long de son parcours professionnel. Aujourd'hui, j'ai proposé que nous puissions créer un compte personnel d'activité qui fera masse de tout ce que les salariés ont comme droits de formation ou en congés, pour pouvoir, tout au long de leur vie, assurer les mutations, les adaptations, parfois même conjurer les ruptures. Qu'ils aient un capital. Oui, que le travail puisse avoir un capital personnel et de façon à pouvoir décider de sa vie.

L'objectif on l'a compris, c'est d'assurer plus de stabilité, de visibilité dans un monde qui lui-même est incertain. Cette exigence de stabilité, de sécurité, de visibilité, elle est celle des entreprises et je les comprends qui veulent un cadre dans lequel elles peuvent investir, embaucher. C'est également une exigence du côté des salariés. Partout dans le monde, savoir ce que peut être la vie demain malgré tous les impondérables, toutes les incertitudes, les crises qui peuvent se produire. Savoir ce qui peut être sûr et ce qui peut éventuellement changer. C'est, je crois, un grand défi que nous devons nous lancer collectivement. Comment pouvons-nous, à l'échelle du monde, donner cette visibilité, cette prévisibilité ?

Nous avons aussi voulu que le dialogue social qui fonde votre organisation soit renforcé en France. Le dialogue social appartient d'abord aux partenaires sociaux. Ce sont eux qui doivent chercher les moyens de négocier et d'engager leur signature pour atteindre l'intérêt général. Le dialogue social, c'est ce qui permet d'avoir des accords collectifs, forcément à vocation majoritaire, pour que ce soit des organisations représentatives qui puissent engager la parole et l'avenir des salariés. Nous avons voulu traduire dans la loi et c'est en ce moment débattu au Parlement français les principes du dialogue social de manière à ce qu'il soit simplifié, facilité, concentré sur l'essentiel et généralisé à toutes les entreprises.

Nous avons cette obligation de chercher toutes les conditions pour favoriser l'embauche, pour créer de l'emploi. La première condition, c'est de la croissance. S'il n'y a pas de croissance, où que ce soit, il n'y a pas de création d'emploi. Chaque fois que nous le pouvons, nous facilitons l'embauche, les recrutements, notamment dans les PME et je sais que c'est un thème que vous avez particulièrement à l'esprit. Nous avons voulu là encore créer des règles claires pour les partenaires sociaux et pour les entreprises. Ce qui est le cas notamment pour les procédures judiciaires, pour les contentieux, afin de faire en sorte que le salarié sache exactement dans quels délais il pourra avoir la compensation des droits qu'il a perdus ou des préjudices qu'il a subis. De la même manière pour les entreprises, savoir dans quel délai et à quelle hauteur, s'il y a eu des abus, elles peuvent être sanctionnées.

Nous avons voulu également donner plus de souplesse dans les contrats à durée déterminée tout en évitant qu'il puisse y avoir plus de précarité. Donc, rester dans des cadres déjà connus mais faire en sorte qu'il puisse y avoir plus de facilité pour les renouvellements, pour aller vers la

raire en sorte qu'il puisse y avoir plus de facilité pour les renouvellements, pour aller vers le contrat à durée indéterminée.

Nous avons voulu développer l'apprentissage pour que davantage de jeunes puissent accéder à l'emploi, sans mettre en cause les principes de sécurité. Aussi, j'ai voulu qu'il n'y ait pas invention de nouveaux contrats de travail qui aurait ajouté de la complexité et, là encore, de l'incertitude. Plus de souplesse, plus de flexibilité, mais également plus de sécurité et plus de garanties, pour faire en sorte que les entreprises et les salariés puissent être finalement eux-mêmes les bénéficiaires de ces avancées-là.

Je veux terminer mon propos par l'enjeu environnemental au regard de la responsabilité qu'a la France mais surtout qu'a le monde, car ce n'est pas la France seule qui pourra régler la question du climat. Nous avons toujours beaucoup de prétentions en France mais nous n'avons pas celle-là. Il va donc falloir trouver un accord et un accord avec tous les pays parce que c'est le consensus qui doit l'emporter. Cet accord doit être universel. C'est ce que nous voulons aussi pour les normes du travail. C'est ce qui doit exister aussi pour les normes environnementales, pour lutter contre le réchauffement climatique. Un accord universel donc, cela veut dire que tous les pays doivent s'engager. Cet accord doit être différencié parce que des pays qui sont en développement ne doivent pas avoir les mêmes contraintes que les pays qui ont déjà beaucoup emprunté à la planète en termes de ressources naturelles. Nous voulons que cet accord soit contraignant, c'est-à-dire vérifier, évaluer régulièrement pour être sûr qu'on pourra éviter le réchauffement de la planète au-delà des 2°C, qui sont l'objectif.

Nous voulons donc qu'il y ait des contributions d'ores et déjà déposées par les États. C'est la responsabilité des gouvernements. Au moment où je m'exprime devant vous, 40 pays seulement ont déposé leur contribution. Quand nous regardons précisément ces contributions et cela vaut pour un certain nombre de pays riches, il n'y a pas d'efforts encore suffisants pour atteindre l'objectif. Nous allons faire la pression nécessaire sur les gouvernements. C'est le rôle de la France et ce rôle aussi de tous ceux qui peuvent agir et vous pouvez le faire à l'égard de vos gouvernements.

L'accord suppose que les gouvernements aient déposé ces contributions, que ces contributions aient pu être évaluées et qu'elles puissent s'inscrire par rapport à l'objectif. Il n'y aura pas d'accord s'il n'y a pas les financements qui sont attendus, notamment par les pays en développement, par les pays les plus fragiles, par les pays les plus vulnérables, c'est-à-dire une majorité de pays. Ces pays-là et ici, il y a des représentants de ces régions, veulent qu'il y ait un engagement financier précis. À partir de 2020, nous devons dégager 100 milliards de dollars pour assurer l'adaptation, la transition des pays qui ont besoin d'avoir accès à une technologie, de développer des énergies renouvelables, de multiplier les investissements d'efficacité énergétique. S'il n'y a pas les 100 milliards venant aussi bien du secteur public que du secteur privé, des grandes institutions de financement internationales comme d'entreprises privées et d'acteurs non gouvernementaux, s'il n'y a pas les financements, il n'y aura pas d'accord.

Enfin, si nous voulons réussir la Conférence de Paris, il faut qu'il puisse y avoir ce qu'on appelle un agenda des solutions. C'est là que je suis venu vous lancer un appel. L'agenda des solutions, c'est à dire, que peuvent faire les collectivités locales, les grandes régions dans le monde entier ? Qu'est-ce que peuvent faire les grandes organisations non gouvernementales ? Mais surtout, qu'est-ce que peuvent faire les entreprises et les acteurs sociaux pour réussir la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique ? Donc nous avons besoin de la pleine implication de ces partenaires, de vous, acteurs sociaux, représentants des entreprises. C'est l'intérêt de la planète, c'est l'intérêt des entreprises, c'est l'intérêt du développement économique, c'est l'intérêt du progrès social.

Lutter contre le changement climatique n'est en aucune façon menacer l'emploi. Je dis cela parce que dans beaucoup de pays, je mesure l'inquiétude et notamment dans les pays qui sont en développement, qui craignent d'avoir des contraintes supplémentaires qui les empêchent d'accéder à la croissance. Cette interrogation, elle est également vraie dans les pays développés. Est-ce que, si on crée de nouvelles contraintes, de nouvelles règles, si on installe un prix du carbone à l'échelle d'un continent ou du monde, cela ne va pas décourager les investissements et

pénaliser l'emploi ? C'est tout le contraire. C'est parce que nous allons avoir de nouvelles règles en matière de comportement, en matière de production, en matière de transport, en matière de consommation, c'est parce que nous allons lutter contre le réchauffement climatique et assurer la transition énergétique que nous allons créer plus d'activité, investir davantage et avoir plus de croissance.

L'Organisation Internationale du Travail et je pense que son estimation doit être juste évoque 60 millions d'emplois sur les 20 prochaines années. Le chiffre ne vaut que comme une référence. Il est clair que si nous ne faisons rien, il y aura des destructions d'emplois, il y aura davantage de chômage, il y aura une dégradation du niveau de vie. Si, en revanche, nous engageons avec des règles précises, avec des prix des énergies fossiles et du carbone qui pourront être justement stabilisés, alors il pourra y avoir plus d'investissements et plus d'emplois.

Agir pour le climat, c'est agir pour la croissance. Agir pour le climat, c'est agir pour la justice, c'est agir aussi pour le droit du travail parce qu'il y a une coïncidence : chaque fois qu'il y a une exploitation irraisonnée des ressources naturelles, il y a aussi une exploitation inacceptable des travailleurs. Agir pour le climat, c'est aussi transformer les modes de production et le mode de développement. Cela ne pourra se faire qu'avec les partenaires sociaux.

La transition vers l'économie qu'on dit bas carbone, ouvrira une perspective de développement et de croissance, contribuera à introduire des technologies là où elles ne sont pas aujourd'hui promues. Pour les pays en développement, ce sera un saut qui, non seulement leur permettra de rattraper les pays les plus riches, mais même d'aller plus vite qu'eux sans prélever sur les ressources naturelles. Nous devons donc dégager des financements pour réussir cette transition. C'est cela le rôle des acteurs publics et des grandes institutions financières. Vous, votre rôle, c'est de prévoir ce que va engendrer cette transition, d'anticiper les emplois, les compétences, les formations, les qualifications dans tous les pays du monde qui seront forcément bouleversés par la nouvelle économie.

Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez lancé cette initiative sur l'avenir du travail pour le centenaire qui sera le vôtre en 2019. Votre ambition, c'est justement de bien mesurer l'ampleur des changements qui sont en cours, de voir ce que peuvent provoquer les nouvelles technologies, de ce que peut engendrer les décisions que nous allons prendre sur le climat. Votre volonté, c'est aussi de mieux décrire les nouvelles chaînes de valeur et de bien voir ce que peut devenir l'économie informelle dans les prochaines années. L'enjeu, c'est de savoir si la croissance nouvelle va creuser les inégalités ou si, au contraire, en luttant contre les inégalités, nous allons pouvoir engendrer une meilleure croissance.

À cet égard, les décisions et les choix des entreprises en matière de sous-traitance, en matière d'achat, dans le cadre des chaînes de valeur sont déterminantes pour tous les pays, aussi bien les pays acheteurs que les pays producteurs. L'Organisation Internationale du Travail est donc dans son rôle lorsqu'elle évoque la question de la responsabilité sociale des entreprises et notamment des firmes multinationales. La France lui apporte son plein soutien. Il est inadmissible que des multinationales fassent semblant d'ignorer l'impact de leurs décisions de production. C'est trop facile d'organiser une chaîne de valeurs qui prétend donner aux consommateurs la garantie d'une marque sans indication des conditions réelles de fabrication des produits. La responsabilité donc doit être posée.

Les négociations qui ont été conduites à la suite du drame de Rana Plaza en 2013 sont, à mon sens, déjà une première étape. Plus de 150 entreprises de production et de distribution ont signé, avec les organisations syndicales, sous l'égide de l'OIT, un accord sur la sécurité des usines textiles au Bangladesh. Il prévoit notamment un programme d'inspection des usines et un suivi transparent de ces vérifications. Ce qui a été possible pour le textile doit être également possible pour toutes les fabrications qui puissent, justement, mettre directement en cause la responsabilité des donneurs d'ordres et des grandes entreprises.

Je soutiens également au nom de la France le Fonds mondial pour la prévention des accidents du

travail qui accompagnera notamment les pays du sud en leur apportant les financements indispensables.

Voilà, aujourd'hui, l'économie est monde et donc il doit y avoir une responsabilité à l'échelle du monde. Seule votre organisation peut y contribuer.

Mesdames et Messieurs,

Vous avez fondé votre institution sur les principes du dialogue social. Vous avez également voulu non seulement que des normes qui puissent être produites mais qu'elles soient respectées. Vous avez voulu qu'il y ait un droit international du travail et c'est finalement l'intérêt des entreprises comme l'intérêt des salariés. J'insiste pour aussi faire le lien entre le droit international du travail et les principes de liberté et de pluralisme. Il n'y a de droit du travail que lorsqu'il y a de la liberté. Le droit international du travail, c'est la liberté syndicale, c'est le droit de grève et c'est aussi la promotion de la dignité du travail !

Votre organisation n'a pas simplement vocation à préserver, à garder, à conserver. Votre organisation a comme responsabilité d'innover, d'inventer, d'imaginer. Vous devez le faire avec les mêmes principes que ceux qui ont présidé à votre création : le dialogue social, le respect des normes et aussi la dignité de la personne humaine. C'est avec ces valeurs-là que nous pourrons faire face à la démographie, à ce qu'elle provoque aujourd'hui, notamment des migrations très importantes qui parfois sont dues à des crises et à des guerres, parfois aussi au dérèglement climatique, mais pour l'essentiel, sont dues à la pauvreté et au manque de travail.

S'il n'est donc pas permis à des pays de se développer, de produire et d'atteindre un niveau de développement, nous aurons à faire face à des migrations avec toutes les conséquences nous les voyons pour les familles concernées, pour l'accueil qui ne peut pas être offert dans n'importe quelles conditions et pour n'importe quelle situation. C'est un défi auquel vous devez aussi répondre.

Il y a aussi le défi de l'ouverture et la généralisation des marchés. Qu'est-ce que nous mettons en face du commerce libre comme conditions ? Enfin, je l'ai évoqué le défi du changement climatique qui va nous poursuivre pendant les prochaines décennies. La France sera toujours à vos côtés, partie prenante comme elle l'est depuis la création de l'Organisation Internationale et du Bureau International du Travail.

Je veux à cette tribune, une fois encore, dire que vos valeurs sont les nôtres. L'OIT doit avoir toute sa place dans le système de régulation mondial et il n'y aura aucune réussite économique, aucun progrès réel de nos sociétés, aucun changement ou amélioration du bien-être pour les individus s'il n'y a pas des droits et s'ils ne sont pas respectés et s'il n'y a pas un dialogue social qui permette d'éviter les conflits car je ne l'oublie pas votre organisation est née au lendemain d'une guerre. Nous sommes ici dans un lieu symbolique. Ce qu'il faut éviter, c'est toujours le conflit, c'est toujours l'affrontement. Le rôle de l'Organisation internationale, ce n'est pas de confondre les intérêts, ce n'est pas de dissimuler les différends, c'est de faire en sorte que nous puissions parler, négocier, décider et faire avancer le monde ensemble.

Merci.